

La Posterie

L'aile de Brézé du palais épiscopal appelée aussi improprement « Posterie » est un bâtiment longitudinal dans le sens nord-sud qui jouxte le palais épiscopal sur son côté occidental.

Il a été édifié sous le second épiscopat de Louis de Brézé (1571-1589) en 1586 et avait servi sous l'Ancien Régime de prison. Les évêques disposaient, outre un pouvoir séculier de type seigneurial sur un certain nombre de terres et de villages, d'une juridiction ecclésiastique temporelle qui s'étendait à la plus grande partie des prêtres et curés du diocèse. A ce titre, l'épiscopat avait l'autorité d'interner ceux d'entre eux soupçonnés d'hérésie ou plus tard de sympathie pour la Réforme et les huguenots.



L'aile de Brézé du palais épiscopal servait de lieu de détention dans ce but spécifique sous l'Ancien Régime. La façade et la toiture du bâtiment sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.